



Réunion THD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2020

PROCES-VERBAL DE SEANCE 11

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un janvier à quinze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle 1, située dans la Pyramide à l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin, 97490 Sainte-Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Vincent PAYET, Dominique FOURNEL,

Membres suppléants avec voix délibérative :

-

Membres suppléants sans voix délibérative :

-

Représentants du Président de Région :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Alain ABADIE, Olivier RIVIÈRE

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 2

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

L'ordre du jour, envoyé avec la convocation, est le suivant :

-
1. Signature du PV de la séance précédente du Conseil d'Administration ;
 2. Approbation de la Décision Modificative n°3 du budget 2019 ;
 3. Questions diverses.
-

Le secrétaire de séance désigné est : Dominique FOURNEL

Le rapport est présenté par le Directeur – Denis FABREGUE

Avec l'appui du Responsable Administratif et Financier – Robin KEERPAL

OUVERTURE DE SÉANCE

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent PAYET ouvre cette seconde séance du Conseil d'Administration N°11 à 15h30.

Le président rappelle que conformément à l'article 11 du Règlement Intérieur « *Si après une première convocation régulièrement faite, le conseil d'administration ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation, avec le même ordre du jour, doit leur être adressée dans un délai maximum de quinze jours d'intervalle, la délibération prise lors de cette séance est valable quel que soit le nombre de membres présents.* ». Il déclare donc le Conseil d'Administration régulièrement constitué et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des votants.

Monsieur Dominique FOURNEL est désigné secrétaire de séance.

1. Signature du PV de la séance précédente.

La proposition de PV de la séance du 6 décembre 2019 est approuvée par l'ensemble des administrateurs présents.

2. Approbation de la Décision Modificative n°3 du budget 2019.

Le *Rapport_2019-CA11-01_DM3-BP2019* est présenté par Monsieur Denis FABREGUE.

Monsieur Denis FABREGUE explique aux administrateurs que la Décision Modificative est motivée par nécessité de rattacher des produits aux exercices concernés. En effet, la subvention exceptionnelle de fonctionnement perçue en 2018 n'a pas été entièrement consommée, le déficit lié au démarrage de l'activité de la Réunion THD s'étalant sur plusieurs années (événements ayant impacté le calendrier, prévisions financières plus fines suite à l'attribution du marché, etc.). Il convient donc d'annuler en partie le titre N°1 de l'exercice 2018 et constater des produits d'avance au titre de l'exercice 2020.

Il leur est précisé que cette décision modificative n'impacte en rien le montant du budget.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Délibération N°2019-CA11-01.

3. Questions diverses.

Monsieur Vincent PAYET demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses. L'assemblée répond par la négative.

FERMETURE DE SÉANCE

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent PAYET ferme la séance du Conseil d'Administration N°11 à 16h00.

Le Secrétaire



Procès-Verbal 2 – CA11

Le Président



9 / 3

